



Coordination des Syndicats du Groupe Michelin

Une journée d'action est prévue le 17 septembre 2009

La forte mobilisation du 24 juin aura porté ses fruits même si, sur l'instant, la direction Michelin ne voulait rien céder.

- ⇒ L'assignation en justice des sept militants de Montceau a été retirée.
- ⇒ Lors des discussions sur le plan social (PSE) de Tours et de Montceau, prévues le 29 et 30 juin, les OS ont exigé de la direction une révision des modalités de discussions, et du calendrier.

Les 29 et le 30 juin, lors de ces deux séances de négociations, les organisations syndicales ont obtenu :

- ⇒ le délai de consultation des instances représentatives du personnel a été reporté en septembre au lieu du mois de juillet ;
- ⇒ le principe d'une réunion supplémentaire pour étudier les propositions alternatives des organisations syndicales a été acquis ;
- ⇒ 1h30 d'information syndicale pendant le temps de travail pour les salariés de Tours et de Montceau pour les mois de juillet, septembre et octobre ;
- ⇒ des moyens accrus (dans cette même période) pour leurs représentants syndicaux et élus CE pour dialoguer avec les salariés et élaborer des propositions afin de maintenir et développer l'emploi... ;
- ⇒ une discussion globale au niveau Manufacture du PSE et non pas site par site comme le désirait Michelin.

Mais les grandes questions restent :

Michelin ne s'engage pas sur sa stratégie globale qui conditionne l'avenir des sites en France.

La réorganisation du travail et de ses sites que tente de nous imposer Michelin aura des répercussions supplémentaires sur la santé des salariés au travail : aggravation des risques psychosociaux, ergonomie, pénibilité...., ce que reconnaît explicitement Michelin dans le projet d'Accord de Méthode. A PBR quelles seront nos conditions de travail après la suppression des postes dans les métiers cœurs (carto, éditorial) ? Comment concilier les exigences d'une productivité accrue avec la baisse des effectifs ? Il est évident que la charge de travail de chacun, déjà lourde, risque de devenir insupportable. Est-ce que le but du jeu n'est pas l'externalisation de l'activité de production ? Le savoir-faire des métiers doit-il disparaître au profit de l'encadrement et la gestion des ressources externes ?

La CGT fera des propositions permettant de développer l'emploi tout en assurant des conditions de travail.

Le projet de Michelin doit faire l'objet d'une négociation à la rentrée de septembre. Restons vigilants et mobilisés !

Plan de Volontariat France (PVF) :

Ce qu'il faut savoir sur le temps partiel précédant le départ en retraite volontaire :

•• Personnel concerné :

Tous les salariés dont l'échéance de retraite à taux plein (164 trimestres) se situe entre le 1^{er} mai 2010 et le 31 décembre 2012 (né en 1952).

(Pour Tours, ce sont les salariés nés en 1953 et pour Montceau, ceux nés en 1954.)

Il s'agit d'un temps partiel composé de deux périodes d'égale durée : une période travaillée à 100 % et une période non travaillée.

•• Rémunération :

Pendant **toute la durée** du temps partiel (période travaillée et non travaillée), la rémunération annuelle est fixée à 66 % de la rémunération brute, plus une prime de 300 € par mois.

- Pour les Collaborateurs : 66 % du dernier salaire mensuel, hors éléments exceptionnels.

La défiscalisation de la prime de départ ne compense pas la perte de rémunération dans tous les cas, surtout quand la date effective de la retraite est proche du 31 décembre 2012. Faites bien vos calculs, il s'agit d'une perte de rémunération pendant cette période qui va de 2 à 4 ans selon les sites, et plus ou moins importante selon le niveau du salaire et les primes.

Mesures d'accompagnement pour un projet visant un départ programmé, hors départ en retraite :

Moyennant l'accord de l'entreprise, le salarié qui produit un projet complètement formalisé pourrait bénéficier d'un congé de reclassement de 4 mois. Il a 8 jours pour accepter ou refuser cette proposition, qui prend effet aussitôt. Le congé est indemnisé à 100% pendant la période correspondant au préavis. Au-delà, le congé est indemnisé à 65%. A l'issue du congé, le salarié percevra une indemnité conventionnelle de licenciement.

Pour une création d'entreprise, une indemnité de 5 000 € peut être versée sur présentation de documents attestant la réalité de cette création (K Bis). Sur justificatifs, certaines formations et frais d'inscription (registre de commerce ...) peuvent être remboursés, dans la limite de 5 000 €. Par ailleurs, sur la première année, une prise en charge des intérêts d'emprunts est proposée, avec un plafond de 1 500 €.

Le plan d'adaptation des effectifs de 2005 s'étalait sur 2 ans. Alors que la situation économique rend encore plus périlleux une telle démarche, et que le coût de la vie a sensiblement augmenté depuis 2005, Michelin propose ... moins ! Moins d'argent, moins de temps pour étayer son projet et prendre sa décision.

Les élus du CE vous informent

Lors de la réunion du Comité Central d'Entreprise le 24 juin, l'ensemble des OS (CGT, FO, CGC-CFE, SUD, CFDT, CFTC) ont exigé la nomination d'un expert afin d'étudier le volet économique de ce plan. Selon la législation du travail, aucun CE ne peut être ni informé ni consulté sur le projet sans l'accord du CCE. C'est pour cette raison que les élus du CE n'ont pas souhaité aborder ce point lors de la réunion à PBR le 26 juin. Après la nomination de l'expert et les négociations des 29-30 juin, les OS ont donné leur accord pour l'information des CE sur l'ensemble des sites. Le CE de PBR sera donc informé sur deux points lors de la réunion le vendredi 17 juillet : les restructurations de Montceau-les-Mines et Joué-les-Tours ainsi que le Plan de Volontariat France.

La CGT fera des propositions pour garantir l'avenir des cartes et guides, tout en permettant un départ plus tôt pour ceux qui le souhaitent, sans perte de rémunération. il faut impérativement préserver le niveau des pensions et des retraites et créer des emplois pour les jeunes. Quand les jeunes ne trouvent pas de travail, c'est tout le système de retraite qui est compromis.